



ÉTAT DE LA NÉGOCIATION

Il est bon de rappeler que le SPUL négocie présentement avec l'Employeur un nouveau projet de convention collective et que cette négociation survient dans le contexte créé par la Loi 149. Un mandat de négociation a été donné au SPUL à la suite du référendum du 29 mai 1992. Ce mandat est balisé par un protocole agréé par les deux parties.

Le calendrier de travail est contraignant. Au plus tard le *30 novembre*, l'Assemblée générale du SPUL sera convoquée pour se prononcer sur un projet de convention collective. Cette convocation sera annulée et l'Assemblée n'aura pas lieu si les négociations sont rompues. Dans pareil cas, la présente convention collective qui n'a pas été suspendue pendant cette négociation continuera à s'appliquer jusqu'à son terme, le 31 décembre 1993, conformément à la Loi 149.

Pendant cette présente période de négociations, il a été convenu, de part et d'autre, de surseoir au versement des sommes associées à l'augmentation salariale prévue le 1er juin 1992. En cas de rupture des négociations, les sommes associées à l'augmentation salariale prévue seront versées rétroactivement à partir du 1er décembre 1992 et porteront intérêts.

Si rupture il y a, une nouvelle ronde de négociations devra être enclenchée lorsque la présente convention collective viendra à terme le 31 décembre 1993.

CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS

Le 12 juin 1992, le Conseil syndical crée un comité d'appui à la négociation avec pour mandat:

- i) encadrer le processus de négociation selon les paramètres du protocole;
- ii) évaluer et analyser le déroulement de la négociation;
- iii) référer au Conseil syndical tout changement au protocole de négociation qui modifierait un principe sous-tendant la démarche initiée par le SPUL;
- iv) aviser le Comité exécutif sur les opérations d'information, de consultation et d'animation reliées à la négociation.

Le comité d'appui est composé de huit personnes dont les trois membres du comité de négociation, deux membres du Comité exécutif dont le président ou son/sa représentant/e et trois membres nommés par le Conseil syndical dont au moins deux émanant de celui-ci.

Comité d'appui

François Doré, Comité de négociation
 Jacques Faille, Comité de négociation
 Nicole Rousseau, Comité de négociation
 Claude Bariteau, Comité exécutif
 Michel Beauchamp, Comité exécutif
 Clermont Dupuis, Conseil syndical
 Josiane Hamers, Conseil syndical
 Jean-Loup Robert, Conseil syndical

Le 29 juin, les négociations démarrent véritablement. Certaines rencontres avaient déjà eu

lieu pendant lesquelles les deux parties se sont entendues sur le déroulement de la négociation. C'est ainsi qu'il fut convenu, contrairement aux habitudes, d'aborder en priorité la clause monétaire. De plus, les deux parties ont accepté un ordre du jour commun, la désignation des porte-parole syndical et patronal, la présence à titre d'essai d'un observateur sans droit de parole du côté patronal et, le plus important, le cadre de la négociation, c'est-à-dire le nombre, la structure et le mandat des tables de négociation.

Tous les points conventionnels de négociation balisés par le protocole relèvent d'une table centrale à laquelle siègent le porte-parole syndical, François Doré, et les autres membres du comité de négociation du SPUL (Jacques Faille et Nicole Rousseau), le porte-parole de l'Employeur, le vice-recteur exécutif, Jacques Racine, et les autres membres du comité patronal (le vice-recteur aux ressources humaines Alain Vinet, le directeur du département de génie mécanique Ngoc Dinh Nguyen et le conseiller Jacques Samson à titre d'observateur sans droit de parole). À cette table, sont discutés les principes et les orientations. Y sera éventuellement paraphé le projet d'une nouvelle convention collective.

Parallèlement à cette table centrale se réunissent, d'une part, des tables techniques, dont le mandat relève de la table centrale où se discutent des modalités d'application des propositions et contre-propositions. D'autre part, toujours en conformité avec le protocole, se réunissent des tables qui négocient des points non conventionnels qui touchent l'ensemble du corps professoral, par exemple une meilleure représentation des professeurs et professeures aux instances décisionnelles de l'Université.

Du 29 juin au 3 juillet, la Table centrale s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter du premier point à l'ordre du jour : la clause monétaire.

Les discussions à ce jour ont permis d'exprimer de manière complète la « vision » patronale de la situation financière et la « vision » syndicale des moyens pour redresser la situation. Au coeur des discussions se trouve l'incontournable Loi 149 sur le gel

des salaires et le financement des universités. Les négociations se poursuivent présentement sur la base d'une hypothèse de travail présentée par le Syndicat. Lorsqu'on aura fait le tour de ce point, les négociateurs aborderont la question des ressources.

Du 15 au 25 juin, la Table technique sur les assurances et les rentes s'est réunie. Après un échange de documents, un accord de principe fut paraphé sur le principe 1) du financement des assurances par l'Employeur, 2) les modalités d'application et 3) la définition de la mise à jour des protections (assurance salaire et assurance santé) par le comité paritaire. Cet accord doit maintenant être soumis à la Table centrale. Les travaux de cette table reprendront en septembre et le dossier des rentes sera abordé.

Durant le mois de juillet, la Table complémentaire sur la représentation des professeurs et professeures aux instances de l'Université s'est réunie à deux reprises.

PROCHAINES RENCONTRES

De nouvelles rencontres sont prévues en août mais les activités de négociation s'intensifieront surtout à partir de la mi-septembre. Elles devront être terminées au plus tard le 26 octobre 1992 et ce, afin que les diverses instances du SPUL puissent se prononcer sur le projet de convention, si projet il y a.

Afin de maintenir un contact constant avec les membres, le Conseil syndical sera invité à initier un processus de consultation dans les sections, processus qui sera activé à la mi-septembre. Durant le mois de novembre, il y aura aussi une consultation dans les sections.

SERVICE SPÉCIAL D'AIDE

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahey et Pierrette Lévesque.

